



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Monsieur le Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des Universités de Lorraine

A

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Nancy le 25 septembre 2014

Inspection Pédagogique  
Régionale d'EPS

Annik AMADEUF

Régine JEANDROT

François MICHELETTI

Téléphone 03.83.86.25.53

03 83 86 25 54

[annik.amadeuf@ac-nancy-  
metz.fr](mailto:annik.amadeuf@ac-nancy-metz.fr)

[regine.jeandrot@ac-nancy-  
metz.fr](mailto:regine.jeandrot@ac-nancy-<br/>metz.fr)

[francois.micheletti@ac-nancy-  
metz.fr](mailto:francois.micheletti@ac-nancy-<br/>metz.fr)

Secrétariat

Téléphone 03.83.86.25.42

Fax 03.83.86.25.66

Mél. : [ce.ipr@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ipr@ac-nancy-metz.fr)

6bis, rue du Manège

CO 30013

54035 NANCY Cedex

### Objet : dossier EPS adaptée à diffuser dans chaque établissement

Dans le cadre de la lutte contre un taux anormalement élevé de « dispenses » en EPS notamment dans le cadre des examens, et afin de soutenir le travail mené depuis plus de deux ans par l'inspection pédagogique régionale d'EPS et le médecin conseiller technique du rectorat, je vous invite à prendre connaissance des documents joints.

La communication avec les élèves, les familles et les médecins reste primordiale dans cet enjeu éducatif de baisse du nombre de « dispensés », enjeu qui rejoint également la lutte contre l'absentéisme voire du décrochage scolaire.

En conséquence, je vous demande de relayer très largement ces documents et notamment :

- procéder à un affichage de l'article diffusé dans la revue MGEN de Meurthe et Moselle en janvier dernier, dans des lieux propices à sa consultation (bâtiments administratifs, salle des professeurs, infirmerie, gymnase...);
- mettre à disposition de tous (élèves, parents, communauté éducative), par l'intermédiaire de l'ENT Place, les outils ci-joints (certificat d'aptitude partielle, réglementation, circuit de communication et d'archivage des certificats médicaux), afin d'harmoniser au mieux la prise en charge des élèves présentant une aptitude partielle permanente ou temporaire, voire une inaptitude totale.

Je vous remercie de l'aide apportée à la bonne gestion de ce dossier, en collaboration étroite avec l'équipe pédagogique des professeurs d'EPS, les CPE et les personnels médicaux à votre disposition.

Gilles PECOUT